



Un individu que j'hébergais en dépannage a utilisé ma carte bleu

Par **sam49**, le **07/04/2009** à **17:45**

Bonjour,

je m'appelle Samuel et je viens d'être victime d'une escroquerie bancaire.

Voilà mon histoire:

Je suis propriétaire d'une maison que je réhabilite et 2 amis m'aident à cette tâche.

1 copain de ces 2 amis ayant des problèmes m'a contacté pour savoir si je pouvais l'héberger durant quelques jours car son amie l'avait mis à la porte de leur location - j'ai accepté.

Le problème c'est que cette personne en a profité pour voir mon code secret de ma carte bancaire pendant que l'on faisait les courses et a utilisé ma carte en ayant les codes. Il m'a dérobé environ 1000 euros voir plus.

Quand je m'en suis rendu compte 2 jours après son départ, j'ai certes alerté et tout bloqué à ma banque, en plus de déposer plainte à la gendarmerie mais le mal était fait...

Une enquête est en cours mais vu que les codes secrets ont été utilisés et vu qu'il a remis ma carte à sa place après les méfaits j'ai pour ainsi dire aucun moyen de prouver mon innocence ou sa culpabilité...

Seul les vidéos surveillances pourraient prouver mon innocence mais seul le procureur peut en faire cette demande si j'ai bien compris; ce qu'il ne fait pas toujours du fait que cela engendre des frais.

Mon second problème face à ce méfait c'est que malgré le fait que les premiers retraits m'ont fait atteindre le plafond de mon découvert autorisé assez rapidement, ce dernier a pu retirer

encore 2 fois cette même valeur soit 600 euros; et ma banque me parle comme si j'étais déjà suspect mais qu'en plus pour eux ils n'ont aucune responsabilité face au fait que la personne ai pu retirer encore alors que mon compte par définition devait être bloqué vu que j'avais atteint le maximum de mon découvert autorisé.

Que pouvez vous me conseiller pour mon RDV demain chez le banquier qui, pour vous prouver son intérêt à mis 13 jours avant de m'accorder un RDV afin de définir exactement l'ampleur de l'escroqueire...

Merci de votre écoute et pour vos conseils.

Sam

Par **Patricia**, le **07/04/2009** à **19:24**

Bonsoir sam,

Je reconnais que dans ce genre d'arnaque, sa bonne foi est difficile à prouver...
Tout s'est déroulé en bonne et dûe forme... (façon de parler).

Avez-vous des preuves à apporter des jours et heures où vous vous trouviez quand ces retraits ont été faits ?

Etiez-vous à votre travail ou autres lieux, où attestations de présence pourraient vous être établies par écrit ?

Si oui, demandez en, en expliquant la raison si nécessaire.

Par contre, je ne comprends pas pourquoi la carte n'a pas bloqué aux DAB (distributeurs) ou chez les commerçants, si le plafond était dépassé ?
Il faudrait voir pourquoi, auprès d'un des conseillers financiers de votre banque.

Comme ça "urge", avant votre rendez-vous de demain, tél à l'AFUB à Paris (Ass Française des Usagers Bancaires) expliquez votre problème, peut-être elle vous renseignera et vous conseillera.

<http://afub.org/index.php>

Par **sam49**, le **07/04/2009** à **19:36**

la seule preuve que j'ai c'est ma bonne foie...

Je suis célibataire et tous les retraits ont été fait pendant que j'étais chez moi et pour un grand nombre le soir ou la nuit quand je regardais la tv dans ma chambre ou que je dormais...

Des indices j'en ai à foison mais ce ne sont que mes dires et le fait (bien que je l'ignorais) que la personne ai un casier judiciaire longue comme le bras n'est pas une preuve; surtout que lui a du se créer des alibis....

En quoi l'AFUB peut m'aider?

C'est bien ce que je pensais les montants retirés alors que le montant autorisé de découvert autorisé était atteint est peu normal; en plus il représentant les 2 tiers de la fraude...

Suis presque plus écoeuré par la manière dont me parle mon banquier aujourd'hui; il me parle de geste commercial en faisant marcher l'assurance pour les agios seulement pour des montants qui ne devaient même pas être possible de retirer....

Par **Patricia**, le **07/04/2009** à **20:54**

Je vous ai donné le site de l'AFUB pour les contacter avant votre rendez-vous de demain.

Elle vous donnera peut-être des démarches à suivre et à effectuer pour votre problème.

Il est impératif de savoir auprès d'un des conseillers financiers de votre banque, pourquoi votre carte n'a pas bloqué après dépassements ?

Si la personne de la banque que vous voyez demain ne peut vous renseigner, envoyez de suite un courrier explicatif en Rec avec Acc de Réc, au directeur de votre agence.

Pas "con" ce gars, le soir ou la nuit...

Par **sam49**, le **08/04/2009** à **08:48**

je vai leur téléphoner merci.

Ce gars n'est peut être pas con mais il a commis une erreur je sais ou il habite; certes il a gagné 1000 euros mais maintenant il va devoir se méfier même de son ombre....

Si la gendarmerie ne peut rien faire moi je vai lui passer l'envie....

Merçi